



SPIP 94 : poursuite de la mobilisation à Fresnes

Les agents syndiqués et non syndiqués du SPIP 94 (antenne de Fresnes et CNE) ont décidé dès le 28 novembre 2019 à l'unanimité d'entrer en mouvement pour dénoncer les nouvelles conditions de mobilité des agents à compter de 2020.

L'appel du Secrétariat général à un nouvel arbitrage auprès de la ministre de la Justice nous laisse cependant penser que les incohérences et les inégalités portées dans ces nouvelles lignes directrices de gestion ont enfin été relevées !!!

Réunis à nouveau en assemblée générale le 21/01/2020, **la mobilisation a été reconduite à l'unanimité des agents présents**, dans l'attente de cet arbitrage et de la nouvelle séance du CTM qui se déroulera le 06 février 2020, selon les mêmes modalités :

- d'apposer en réponse automatique dans les mails et dans les rapports la mention suivante :

« Depuis le 28 novembre 2019, les agents du SPIP 94-(antenne de Fresnes) dénoncent l'application zélée de la loi de transformation de la fonction publique par le Ministère de la Justice, sans pour autant être entendus.

Nous demandons le maintien d'un dispositif équitable et contrôlé concernant la mobilité des agents. Nous sommes attachés aux valeurs de la fonction publique».

- **l'absence de participation** aux réunions/instances institutionnelles (CAP, CPU,...) et aux réunions de service

- **rendu des rapports la veille des échéances judiciaires** (CAP, débat contradictoire)

- **journée SPIP MORT le 06/02/2020 :**

- pas d'entretiens en détention (seuls les urgences et l'accueil des arrivant.e.s seront assurés par la permanence)

- pas de téléphone

- pas de transmission de rapport

- appel à rejoindre toutes modalités d'action coordonnées au niveau régional ou national

NOUVELLE ASSEMBLEE GENERALE PREVUE LE 06/02/2020